



## L'écho des associations n°79 Décembre 2017



### Sommaire

- ▶ [Le mot des administrateurs](#)
- ▶ [Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS](#)
- ▶ [Actualités](#)
- ▶ [Appels à projets, prix, concours, etc.](#)

### Le mot des administrateurs

Les fêtes de Noël approchent, est-il toujours plaisant en cette fin d'année 2017 de se réjouir et d'envoyer sa lettre au père Noël ?

2017, année des émotions fortes politiquement, socialement, ici et ailleurs. Des choix aussi faits pour notre quotidien marquant la fin d'une ère et d'un monde qui se voudrait en marche ... mais vers où ? Heureusement il reste une famille, celle du monde associatif.

Oui, j'aime retrouver cette humanité désarmante et de tout bord et de toute conviction dans les différentes associations que je rencontre. Par leur investissement et leur humanité, leur désordre parfois dans une société de plus en plus ordonnée, ils freinent l'ubérisation, la technologie qui progresse si vite et cette temporalité qui devient floue. Ils freinent l'égoïsme, la solitude, l'inégalité.

Oui, qu'on se le dise, cette échelle humaine reste encore préservée dans le milieu associatif où les valeurs d'engagement, de don de soi, d'intérêts partagés sont encore présentes.

Alors que décembre est à l'heure des bilans, des rétrospectives et des synthèses pour nos associations mais que ce soit aussi la joie d'avoir encore le rêve, le désir, l'énergie d'un monde meilleur ... ou un peu mieux.

### Fermeture de la MDAS pendant les congés d'hiver

La maison des associations sera fermée du **vendredi 22 décembre à 19h au mardi 2 janvier à 8h30.**

[Retour au sommaire](#) ▲

### Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS

**>> Mercredi 6 décembre à partir de 14h – 67ème Journée Multi-Conseils**

La Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS) vous invite à sa 67ème Journée Multi-Conseils aux associations. Venez profiter des consultations gratuites de 30 minutes dispensées par nos experts spécialistes dans différents domaines (droit, gestion de conflits, associations employeurs, comptabilité/fiscalité,

assurances/services bancaires, recherche de financements et levée de fonds, formation et mobilisation des bénévoles).

> Pour consulter la plaquette de présentation : 

Prise de rendez-vous préalable **OBLIGATOIRE** (jusqu'au lundi 4 décembre) : [conseils@mdas.org](mailto:conseils@mdas.org) / 03 88 25 19 39

Entrée libre et gratuite, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.**

Lieu : Maison Des Associations, 1a place des Orphelins – 67000 Strasbourg

**>> Mardi 12 décembre de 18h15 à 20h15 – Soirée d'information collective**

La Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS) vous invite à une soirée d'information collective :

« **Communication, entre presse écrite, internet et réseaux sociaux : un écosystème nécessaire ?** »

Intervenants : Sophia Huynh-Quan-Chiêu, consultante en identité et stratégie de marque ; Virginie Henrique et Dominique Duwig, DNA  
Entrée libre et gratuite.

**Pré-inscription auprès de Fabienne Orban : [conseils@mdas.org](mailto:conseils@mdas.org) / 03 88 25 19 39.**

> Pour consulter le programme complet de nos soirées d'information :



Lieu : Maison des associations, 1a place des Orphelins – 67000 Strasbourg

**>> Bourse au bénévolat : Publiez et consultez gratuitement des offres de bénévolat en ligne !**

Vous souhaitez **donner de votre temps** à une association, mais ne savez pas où vous adresser ? Votre association a des difficultés à **mobiliser des bénévoles**, ponctuellement ou sur la durée ?

Connectez-vous sans plus tarder sur notre « Bourse au bénévolat » :

[http://www.mdas.org/bourse\\_benevolat.php](http://www.mdas.org/bourse_benevolat.php) !

Simple d'utilisation et fonctionnant sur le principe de la publication d'annonces en ligne, la « Bourse au bénévolat » offre la possibilité :

- **aux associations strasbourgeoises** : de diffuser leurs offres de recherche de bénévoles
- **aux particuliers** : de trouver une mission de bénévolat qui répond à leurs attentes.

Ce service est gratuit pour les particuliers et les associations membres de la MDAS (à jour de cotisation). Si vous n'êtes pas membre, vous pouvez bien sûr le devenir !

**Du 1er décembre 2017 au 1er mars 2018**, les associations peuvent publier leurs offres de bénévolat sans être membre de la maison des associations. Au-delà de ces trois mois gratuits, pour l'association qui veut garder active l'annonce sur le site 'Bourse au bénévolat', l'adhésion devient nécessaire.

Pour en savoir plus : [projets@mdas.org](mailto:projets@mdas.org).

**>> Jeudi 14 décembre 2017 de 17h à 18h30 – Dernière permanence Comptabilité/Fiscalité 2017**

Ces permanences ont pour objectif de venir en aide **gracieusement** et en toute confidentialité aux associations qui le souhaitent, en leur apportant des réponses pratiques et pointues sur des questions de

fiscalité et de comptabilité. Uniquement sur **rendez-vous**, elles sont animées par un **expert-comptable** et ont lieu dans les locaux de la Maison Des Associations en moyenne **deux jeudis par mois** (le 1er et le 4ème jeudi du mois).  
> Pour consulter les dates de permanence, [cliquez ICI](#)

### **Alsace Mouvement associatif : formation des bénévoles**

L'association Alsace Mouvement associatif organise tout au long de l'année des formations à destination des bénévoles associatifs, en partenariat avec la Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS). En décembre 2017, la dernière formation de l'année en direction des bénévoles associatifs est :

#### **L'Assemblée générale : comment la rendre attrayante et dynamique ?**

Lieu : **Strasbourg - Maison des associations**

6 heures de formation réparties en deux séances

Session : **Mardis 5 et 12 décembre 2017**

Horaires : 18h30 à 21h30 - Tarif : 14€

Organisme de formation : URA la Ligue

Objectifs: Comment transformer une formalité en un moment d'échanges constructifs et attrayants.

**>> Inscrivez-vous vite directement sur le site :**

<http://www.alsacemouvementassociatif.org/index.php/formations> !

[Retour au sommaire](#) ▲

## **Actualités**

### **Actualités juridiques et pratiques**

#### **Rémunération des dirigeants associatifs : les règles à respecter**

Il est tout à fait possible de rémunérer les dirigeants d'une association, sans pour autant remettre en cause son caractère non lucratif. Les niveaux de rémunération dépendent du budget de l'association et sont strictement encadrés. La réglementation fiscale prévoit que si les statuts de l'association le permettent (certains statuts comme ceux des associations reconnues d'utilité publique et des associations de chasse agréées imposent la non-rémunération des fonctions d'administrateurs), les dirigeants peuvent être rémunérés pour leurs fonctions ou parce qu'ils assurent un travail indépendant de leur fonction, par exemple en assurant des cours ou des animations.

Il existe deux possibilités légales de rémunérer des dirigeants, sans remettre en cause la notion de « gestion désintéressée » de l'association. L'une est accessible à toutes les associations dans le cadre d'une instruction fiscale de 2006. À l'exception de celles dont les statuts l'interdisent, les associations ont la possibilité de rémunérer les dirigeants dans la limite des trois quarts du Smic. Ces salaires sont assujettis aux charges Urssaf du régime général de la Sécurité sociale et sont soumis à l'impôt sur le revenu. Dans le cadre de l'article 261, 7,1°, d, du code général des impôts, les associations ayant des recettes, hors subvention, supérieures à 200 000 euros, ont la possibilité de dépasser le plafond des trois quarts du Smic en utilisant un autre système dérogatoire.

Pour bénéficier de la tolérance fiscale qui permet de rémunérer les dirigeants tout en conservant une gestion désintéressée, l'association doit respecter quatre critères :

- la transparence financière,
- le fonctionnement démocratique,
- l'adéquation de la rémunération aux sujétions des dirigeants
- et le respect du plafond de la rémunération.

Mais, mais ... rémunérer les élus associatifs pourrait démobiliser les adhérents qui

s'investissent bénévolement et altérer la confiance des personnes qui apportent des dons à l'association. Des financeurs publics de l'association peuvent aussi se montrer réservés sur l'abandon du bénévolat.

Il est donc prudent d'apprécier l'acceptabilité interne comme externe de la rémunération des dirigeants avant de l'adopter.

> **Source** : un article de Didier Barthel, associations mode d'emploi, le 17/10/2017, [www.associationmodeemploi.fr](http://www.associationmodeemploi.fr)

> Pour lire l'**article complet** : Associations Mode d'emploi, N° 192, octobre 2017, p.12-13, (disponible au centre de ressources associatives de la Maison Des Associations)

#### • **Litige avec un ancien dirigeant d'une association.**

L'association peut bénéficier de l'aide juridictionnelle. Selon la [loi du 10 mai 1991 relative à l'aide juridique](#), l'aide juridictionnelle peut être exceptionnellement accordée aux personnes morales à but non lucratif ayant leur siège en France et ne disposant pas de ressources suffisantes. Cependant, pour éviter des abus, cette loi précise également que l'aide juridictionnelle est accordée à la personne dont l'action n'apparaît pas manifestement irrecevable ou dénuée de fondement. Pour bénéficier de l'aide juridictionnelle, le bureau d'aide juridictionnelle qui instruira la demande vérifiera que l'association ne dispose pas d'une assurance de protection juridique ou d'une garantie de protection juridique qui sont obligatoires dans certains contrats d'assurance, et qui, dans ce cas, couvrent les frais de procès.

#### > **En savoir plus**

« Quand et comment l'association peut-elle agir en justice ? », Associations mode d'emploi n° 176, février 2016 (disponible au centre de ressources associatives de la Maison Des Associations).

#### • **Rédaction des dispositions statutaires d'une association**

La rédaction des statuts constitue une étape déterminante pour le sort et le bon fonctionnement de l'association. Les statuts doivent servir le projet associatif et s'adapter à lui, et non l'inverse. Dans la pratique, l'absence de réflexion préalable à la rédaction des statuts peut condamner à court ou moyen terme le projet. L'association est un contrat, or la force du contrat est d'envisager et même d'encadrer l'avenir, matérialisé par les statuts.

Quelques questions à se poser avant la rédaction : les porteurs du projet souhaitent-ils que l'association acquière la personnalité morale ? Ou l'association non inscrite sera-t-elle un outil de préfiguration ? Quelle sera la finalité de l'association (activité lucrative ou non lucrative) ? Quelles personnes seront concernées (adhérents, bénévoles, bénéficiaires, clients, financeurs publics ou privés, etc.) ? Quelles seront les sources de financement (prestations, cotisations, mécénat, subvention, etc.) ?

L'objet social, statutaire est une des dispositions centrales des statuts ; Il permet d'appréhender la ou les activités pour lesquelles l'association a été créée, ainsi que celles qui pourront être exercées ultérieurement.

Toute personne est libre d'adhérer à l'association de son choix, comme de ne pas y adhérer, sauf lorsque l'adhésion est imposée par un texte de loi, notamment pour les associations de chasse ou de pêche, les fédérations sportives, les fédérations ou unions sportives scolaires et universitaires. Le corollaire à cette liberté d'adhésion pour les personnes est la liberté d'accepter ou non une demande d'adhésion pour l'association. Dès lors, il importe d'insérer dans les statuts les clauses utiles pour permettre aux associations de contrôler l'adhésion de nouveaux membres.

Avec la réforme du droit des contrats et des critères d'agrément va évoluer, doit évoluer la rédaction des statuts quant à la gouvernance de l'association afin de préciser les rôles, prérogatives, attributions, pouvoirs des différentes instances (assemblée générale, conseil d'administration, bureau etc.) et des administrateurs – mandataires sociaux.

> Pour lire le **dossier complet** : Jurisassociations, n° 564, 15 septembre 2017, pp.17-34, juris éditions (disponible au centre de ressources associatives de la Maison Des Associations).

#### • **Estimer la valeur des aides en nature que reçoit une association**

Votre association a de la chance, elle vient de recevoir un don, ou de se voir prêter un local ou encore de bénéficier d'une prestation de service à titre gracieux ou, "last

but not least", d'une mise à disposition de personnel aussi inattendue que nécessaire. Comment obtenir la valeur de ces aides en nature ? Sur quelles bases faut-il calculer ? A qui s'adresser ? Comment comptabiliser tout cela ? Suivez le guide...

Nous sommes en France, donc notre administration a prévu des règles d'évaluation applicables qui varient selon la forme de l'aide reçue. Ce serait vraiment trop simple de tout formaliser sous l'item : aide en nature.

**1. Don ou apport de bien fait par une entreprise :**

La valeur à prendre en compte est celle des sommes ayant dû être engagées par elle pour acquérir ou produire, puis stocker, l'objet concerné.

**2. Don ou apport de bien fait par un particulier :**

La valeur à prendre en compte est la somme d'argent que le donateur aurait selon lui obtenue s'il avait vendu l'objet au lieu de le céder gratuitement.

**3. Prêt de local, de terrain ou de matériel**

La valeur est égale à la somme d'argent que le prêteur aurait perçu, s'il avait conclu un bail ou un contrat de location selon les conditions du marché.

**4. Prestations de service**

La valeur est l'ensemble des coûts supportés par la personne ou l'entreprise qui offre le service.

Vous l'aurez compris, c'est au donateur, ou au prêteur de vous donner le montant de l'aide que votre structure a reçu. Ne tentez pas de le déterminer vous-même. Et ce pour deux raisons :

1. vous risquez de sur ou sous valoriser le montant reçu, ce qui est illégal, comptablement parlant.
2. le donateur doit, lui, préciser le montant exact de l'aide ainsi accordée dans sa comptabilité. La discordance des chiffres indiqués, de part et d'autre, risque en cas de contrôle d'être interprétée comme une tentative de fraude.

> **En savoir plus :** [Code général des impôts, annexe 3, CGI AN3](#)

[Réductions d'impôts - Mécénat ou réduction d'impôt pour les dons en faveur des œuvres et organismes visés à l'article 238 bis du CGI - Conditions relatives aux versements effectués par les entreprises](#)

> Source : Lettrasso N°697 du 24 octobre 2017 – Lettre d'information hebdomadaire de [www.loi1901.com](http://www.loi1901.com)

## Actualités

• **Du baume au cœur**

Partout en France, des initiatives sociales et solidaires proposent des réponses aux besoins de leurs territoires : la newsletter "Initiatives inspirantes" du Labo de l'ESS vous propose de (re)découvrir chaque mois trois beaux projets de terrain. Pour l'édition d'octobre 2017, voici un des trois exemples ... il fait écho à ce que l'on peut avoir par chez nous (<https://zerowastestrasbourg.wordpress.com/annuaire-zero-dechet/>) ! La Maison du Zéro Déchet, pour ne plus rien jeter : créée par l'association Zero Waste France, après le succès de son festival en 2016, la Maison du Zéro Déchet a ouvert ses portes le 1er juillet 2017 dans le quartier de Montmartre, à deux pas du Sacré Cœur, dans le 18e arrondissement de Paris. Son objectif : « Devenir le lieu emblématique de la démarche zéro déchet sous toutes ses formes ». Le Labo de l'ESS est un think tank qui construit par un travail collaboratif, des axes structurants de l'économie sociale et solidaire, à partir d'initiatives concrètes, innovantes et inspirantes issues des territoires

> **Source :** **La Newsletter** : Les initiatives inspirantes, Octobre 2017, Le Labo de l'ESS, [www.lelabo-ess.org](http://www.lelabo-ess.org)

• **Les propositions formulées par le Mouvement associatif**

Le Mouvement associatif a porté à l'occasion des élections présidentielle et législatives de nombreuses propositions pour le quinquennat.

En contrepoint aux décisions récentes (suppression des contrats aidés\*), il est bon de remettre un coup de projecteur sur certaines assertions dont doivent aussi se convaincre les associations.

« Le fait associatif est partout. Plébiscité par les citoyens, il constitue souvent le fil invisible qui tient la nation. »

« Les associations sont au cœur d'une économie d'usage, dédiée à la gestion des biens communs au service de tous. »

« Cette autre façon de faire de l'économie doit être prise en compte à sa juste valeur. »

- > **Pour lire l'article complet** : La vie associative, le magazine du Mouvement associatif, n° 26, octobre 2017, pp.6-9, (disponible au centre de ressources associatives de la Maison Des Associations).
- > **\*complément d'information** : [L'étude de la Dares](#)

### Actualités de fonds

**... pour vous permettre d'assurer la gestion et le fonctionnement de votre association de manière éclairée !**

#### **L'innovation sociale n'est pas juste une idéologie** :

On a besoin d'innover car il y a énormément de problématiques non ou mal traitées qu'on ne peut résoudre encore aujourd'hui. Mais elle a besoin du soutien des pouvoirs publics pour se développer. Jusqu'ici, on a considéré le social comme un acte de redistribution de l'Etat-providence alors que c'est aussi un investissement ! L'ensemble des politiques publiques doit s'en emparer. Ça prend du temps car nos dirigeants, à l'ENA, sont formés sans jamais être au contact de ce genre d'initiatives. Ils ne comprennent pas cette société. Ils n'ont jamais fait de stage dans une entreprise d'insertion. Alors qu'il existe une approche « à la française » qu'on doit défendre avec plus d'ambition : on a des savoir-faire en matière d'innovation sociale (sur les contrats d'insertion ou l'épargne solidaire) qu'on peut exporter. Il faut une volonté commune, que tous les gens qui se reconnaissent dans l'ESS tirent dans la même direction.

**Hugues Sibille**, président du Labo de l'ESS et de la Fondation du Crédit Coopératif,  
Fondateur de l'Agence de valorisation des initiatives socio-économiques (Avisé)  
Auteur de La Grande Promesse (Rue de l'Echiquier 2016)

- > **Edito du n° 25 de Socialter**, le média de l'économie nouvelle génération, octobre 2017
- > **Source** : Le Labo de l'Economie sociale et solidaire, [www.lelabo-ess.org](http://www.lelabo-ess.org)

[Retour au sommaire](#) ▲

## Appels à projets, prix, concours, etc.

*Cette rubrique répertorie les appels à projets arrivant à échéance.  
Pour consulter les appels à projets ayant une date butoir ultérieure et les appels à projets permanents, rendez-vous sur notre site internet :*  
[http://www.mdas.org/index.php?g=appel\\_projets](http://www.mdas.org/index.php?g=appel_projets)

### Appel à projets – Fondation Korian pour le bien vieillir

La Fondation Korian pour le bien vieillir s'est fixé pour mission de favoriser un changement de regard sur l'âge et les aînés. Elle développe des projets fédérateurs contribuant à l'inclusion sociale des plus âgés et à soutenir le lien social des aînés, des aidants et des professionnels de l'accompagnement. La Fondation remettra chaque année un Prix doté de 15 000€ à une association sélectionnée par un jury indépendant, pour une action particulièrement originale destinée à favoriser le bien vieillir dans les territoires. Les projets devront impérativement s'inscrire dans l'un des quatre axes majeurs suivants : utilité sociale, autonomie, solidarité, activité sportive.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 22 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : <http://fondation-korian.com/candidatez-pour-le-prix-de-la-fondation-korian/>

### Appel à projets "Coup de main pour la Nature" – Fondation Nature et Découvertes

La Fondation Nature et découvertes soutient des projets dans 3 champs d'action : la protection de la nature, l'éducation à la nature et la sensibilisation des publics.

**Les dossiers sont examinés tout au long de l'année.**

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 29 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.fondation-natureetdecouvertes.com/nos-criteres/deposer-un-dossier](http://www.fondation-natureetdecouvertes.com/nos-criteres/deposer-un-dossier)

#### **Appel à projets sur l'univers carcéral et la réinsertion – Fondation M6**

La Fondation M6 a pour objectif de contribuer à la lutte contre la récidive par un engagement de terrain et de favoriser le décloisonnement entre l'univers carcéral et la société civile afin de sensibiliser et changer les regards sur le rôle de la prison. Elle soutient des projets s'articulant autour des trois axes suivants : "l'accompagnement au retour vers l'emploi", "la lutte contre l'illettrisme et l'accès à l'éducation", "la culture comme vecteur de resocialisation".

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 29 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : <http://www.groupem6.fr/engagements/la-fondation/>

#### **Appel à projets "Aide aux populations fragiles au coeur des villes" – Fondation Monoprix**

Cet appel à projets vise à soutenir des projets œuvrant en faveur des plus fragiles au cœur de nos villes. Il s'articule autour de deux axes prioritaires : « améliorer l'accès aux produits de première nécessité » et « agir contre la solitude ».

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 29 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.fondationmonoprix.fr/deposer-un-projet/](http://www.fondationmonoprix.fr/deposer-un-projet/)

#### **Appel à projets sur l'alimentation – Fondation Simply "Le goût du partage"**

La Fondation d'entreprise Simply « Le goût du partage » soutient des projets de solidarité et d'insertion sociale en lien avec l'alimentation, dans les domaines suivants : la santé et l'alimentation, le lien social, l'accès à l'alimentation et l'accès à l'emploi. **Avant de remplir un dossier de candidature, l'association doit prendre contact avec l'équipe de magasin Simply Market le plus proche pour que le projet soit parrainé par un « parrain Simply ».**

*Les demandes sont examinées tout au long de l'année* (3 sessions par an).

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 30 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.fondationsimply.org/soumettreProjet.php](http://www.fondationsimply.org/soumettreProjet.php)

#### **Appel à projets "Egalité des chances, développement économique et lien social" – Fondation Batigère**

La Fondation Batigère se fixe pour objectifs de favoriser l'égalité des chances, d'encourager le développement économique et d'accompagner toutes actions favorisant le lien social. Elle soutient les projets qui démontrent leur utilité dans ces domaines d'intervention et d'action.

*Les demandes sont examinées tout au long de l'année.*

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 30 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.fondation-batigere.fr/soumettre/association/](http://www.fondation-batigere.fr/soumettre/association/)

#### **Appel à projets "Agir l'insertion et l'éducation" – Fondation Financière de l'Echiquier**

La Financière de l'Echiquier a décidé d'agir à travers sa fondation pour prévenir et guérir l'exclusion par l'Education et l'Insertion Professionnelle. Elle soutient les projets innovants ayant pour but l'insertion par l'activité économique ou l'éducation et la formation de personnes en difficulté.

*Les dossiers sont reçus et étudiés tout au long de l'année.*

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 30 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.fondation-echiquier.fr/presenter-projet/](http://www.fondation-echiquier.fr/presenter-projet/)

#### **Appel à projets – Fondation d'entreprise ENGIE**

La Fondation finance des projets portés par des associations d'intérêt général qui correspondent à ses axes d'intervention : « insertion pour l'enfance et la jeunesse »,

« accès à l'énergie pour le développement durable » et « aide d'urgence ».

**Les dossiers sont reçus et étudiés tout au long de l'année.**

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 30 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.projets.fondation-engie.com/fr/](http://www.projets.fondation-engie.com/fr/)

### **Appel à projets "Lutter contre l'exclusion liée à l'alimentation" – Fondation d'entreprise Carrefour**

La Fondation d'entreprise Carrefour agit contre les inégalités liées directement ou indirectement à l'alimentation. Dans ce périmètre d'action, elle soutient des associations locales à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'alimentation. Elle apporte ainsi un soutien financier aux actions suivantes : agir contre les inégalités liées directement ou indirectement à l'alimentation, venir en aide aux personnes en situation de précarité à travers les dons et les collectes de produits de grande consommation, soutenir le développement des épiceries solidaires et appuyer en outre le développement des productions agricoles.

**Les demandes sont examinées tout au long de l'année.**

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.fondation-carrefour.org/fr/project\\_submission](http://www.fondation-carrefour.org/fr/project_submission)

### **Appel à projets "Aide à l'enfance" – Fondation Ronald McDonald**

La Fondation Ronald McDonald soutient des projets d'aide à l'enfance, mis en œuvre par des associations locales. Toutes les actions soutenues visent à renforcer les liens entre les enfants et leurs parents dans de nombreux domaines : aide pédagogique, médiation familiale, loisirs et handicap...

**Les demandes sont reçues et étudiées tout au long de l'année (une commission par trimestre).**

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.fondation-ronald-mcdonald.fr/le-soutien-associatif](http://www.fondation-ronald-mcdonald.fr/le-soutien-associatif)

### **Appel à projets – Fondation Caritas**

La Fondation Caritas France soutient des initiatives en faveur des populations et des territoires les plus marginalisés. Elle soutient également des expérimentations dans le champ social. Ses principaux domaines d'action sont : "hébergement et structures d'accueil", "emploi, insertion, économie sociale", "éducation et formation" et "recherche et sensibilisation".

Les demandes sont examinées tout au long de l'année.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.fondationcaritasfrance.org/financements/soumettez-votre-projet/](http://www.fondationcaritasfrance.org/financements/soumettez-votre-projet/)

### **Prix « SUEZ Initiatives – Institut de France » – Fonds SUEZ Initiatives et Institut de France**

Le Prix SUEZ initiatives-Institut de France récompense tous les deux ans des projets et des innovations qui contribuent à développer les services de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets dans les pays en développement. Deux Prix sont remis : le « Prix Accès aux Services Essentiels » (récompense de 50 000 € pour une innovation de nature technique, organisationnelle, financière, sociale ou qui porte sur des outils de diffusion des savoirs) et le « Prix Entrepreneuriat Social » (récompense de 50 000 € pour une initiative portée par un entrepreneur social, ayant un impact sur les plans économique et social).

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 15 janvier 2018**

>> Pour en savoir plus :

[http://www.prix-initiatives.com/site/FR.C60903.l60561.htm?KM\\_Session=4d231a55c90bb9c6bd0d43c6a41ce2fd](http://www.prix-initiatives.com/site/FR.C60903.l60561.htm?KM_Session=4d231a55c90bb9c6bd0d43c6a41ce2fd)

### **Appel à projets – Fondation Kellogg**

La fondation Kellogg a pour but de soutenir des idées/approches nouvelles et innovantes visant à aider les enfants vulnérables. Elle intervient dans les trois domaines suivants : « éducation des enfants », « santé des enfants » et « familles ».



**Les dossiers sont reçus et étudiés tout au long de l'année.**  
>> Pour en savoir plus : <http://www.wkkf.org/>

### **Appel à projets 2018 - Fondation de France**

Sport et santé en milieu rural - Dans une logique de prévention des maladies et d'amélioration de la santé, la Fondation de France entend soutenir des initiatives qui favorisent l'accès à la pratique d'une activité physique et sportive régulière et de proximité pour les personnes qui en sont les plus éloignées. Ces activités devront se dérouler en milieu rural et concerner majoritairement les personnes qui y vivent, sans limitation d'âge.

>> **Date limite de réception des dossiers : 21 février 2018 avant minuit.**  
>> Pour en savoir plus : <https://www.fondationdefrance.org/fr/sport-et-sante-en-milieu-rural>

**Retrouvez encore plus d'appels à projets sur notre site internet :**  
[http://www.mdas.org/index.php?g=appel\\_projets](http://www.mdas.org/index.php?g=appel_projets)

[Retour au sommaire ▲](#)

Contact :  
accueil : 03 88 25 19 39

Directeur de la publication : Mathieu Cahn  
Responsable de la publication : Patrick Gerber

Désabonnement à la newsletter :

Lettre électronique envoyée par la Maison Des Associations de Strasbourg  
1a place des orphelins 67000 STRASBOURG